

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 28 Mai 2019

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : - A AMARI – A. MAREY - H COBAN.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse :

discipline@isere.fff.fr

SAISON 2019-2020

L'AG des arbitres aura lieu samedi 14 septembre de 8h à 12h pour les séniors au collège de Rives ; les JAD seront réunis de 13h30 à 17h30, même lieu. Se munir du nécessaire pour réaliser le questionnaire sur table

Les tests physiques auront lieu ultérieurement ; date et lieu à préciser.

RENOUVELLEMENT

3 procédures parallèles :

- Les dossiers médicaux sont à renvoyer rapidement au district. Le dossier est téléchargeable dans la rubrique arbitrage depuis le mois de février.
- Le bordereau de demande de licence est à demander à votre club ou, pour les arbitres indépendants, au district à partir du 4 juin.
- La fiche de renseignements sera mise en ligne courant juin. Un mail vous avertira.

Remarques : le stage est réduit à une demi-journée et est obligatoire ; un questionnaire d'été sera mis en ligne début juillet avec retour pour le 15 août.

CLASSEMENTS

Les classements avec les notes ne seront plus mis en ligne en raison d'une mise en conformité avec la réglementation générale de la protection des données (respect de la vie privée) ; seul un tableau comportant la liste des arbitres avec leur nouvelle catégorie d'appartenance sera porté à la connaissance de tous vers le 20 juin. Les rapports et les notes seront envoyés nominativement par mail.

NOTIFICATION DECISIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Concernant 4 arbitres

Arbitre 1: radié de l'arbitrage pour notes insuffisantes avec interdiction de renouveler 1 an.

Arbitre 2 : radié de l'arbitrage pour notes insuffisantes avec interdiction de renouveler 1 an.

Arbitre 3 : radié de l'arbitrage pour 8 absences non excusées à des matchs avec interdiction définitive de soumettre sa candidature à l'arbitrage.

Arbitre 4 : radié de l'arbitrage pour retrait de cartons, refus d'honorer plusieurs convocations à la commission FMI ; notes insuffisantes : radiation du corps arbitral avec interdiction définitive de représenter votre candidature.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes concernant des arbitres, transmis au responsable pour suite à donner.

COURRIERS CLUBS :

FC ALLOBROGES : problèmes avec les justificatifs de paiement des arbitres, les documents ne sont pas toujours les même et mal remplis, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

CS FOUR : absence arbitre match féminines du 26/05/2019 à Roche, CS FOUR – FC BOURBRE, Transmis au responsable pour suite à donner.

US CREYS MORESTEL : absence arbitre match séniors D2PC du 26/05/2019, CREYS MORESTEL 2 – VEZERONCE 2 Transmis au responsable pour suite à donner.

FS ST MARTIN D'URIAGE : absence arbitre match séniors D5 PA du 26/05/2019, TUNISIENS DE ST M H 2 – FCSMU 2, Transmis au responsable pour suite à donner.

FC LIERS : rapport disciplinaire, pris note, concerne la commission de discipline

AS DOMARINOISE : pris note de votre courrier, transmis au responsable pour suite à donner.

AS VEZERONCE HUERT : problèmes lors de la rencontre U19D2 du 25/05/2019, concernant les sanctions inscrites par l'arbitre à la fin du match, transmis au responsable concerné pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES :

CHOKOR Ahmed : demande une attestation ou diplôme d'arbitrage fourni par le District, vous devez avoir une licence arbitrage, transmis au responsable pour suite à donner.

EL AKRICHE Béchir : problème, de paiement, votre demande à déjà été transmise au responsable concerné pour faire le nécessaire envers le club de FUTSAL.

SENOUSSI Tahar : demande l'historique de ses désignations aux matchs, transmis au responsable concerné.

FUENTES Mickael : problème, de paiement, match de coupe LA MURETTE - NORAREY, le club de NOYAREY n'a pas réglé la somme de 54.30€, transmis au responsable concerné.

LUCHINI Corentin : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

NDAO PAPE Mor : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

DURSUN Ayhan : rapport disciplinaire, concerne la commission de discipline.

EL BOUR Sofiane : problème de paiement, transmis au responsable concerné.

MAMIS Jérémy : problème de paiement, suite au forfait de l'équipe de st Marcellin 3, match du 26/05/2019 D4PB , transmis au responsable concerné.

SULEK Ali : rapport observation, transmis au responsable concerné.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.